



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit XYLÈNE (ORTHO)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique $C_6H_4(CH_3)_2$		Numéro MAT XP-0775; XH-0100	Masse molaire 106,17
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes o-XYLÈNE, 1,2-DIMÉTHYLBENZÈNE, o-DIMÉTHYLBENZÈNE, o-MÉTHYLTOLUÈNE, 1,2-XYLÈNE, o-XYLOL			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2021-06-10	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Liquides inflammables catégorie 3</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p> <p>Danger par aspiration catégorie 1</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en</p>

	<p>élimination des déchets.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P331 NE PAS faire vomir.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p><b>Santé</b> 3</p> <p><b>Inflammabilité</b> 3</p> <p><b>Réactivité</b> 0</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Ortho-xylène	95-47-6	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation de la peau. Irritation oculaire. Maux de têtes. Étourdissements. Toux. Douleurs abdominales. Nausée et vomissements. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Conditions d'allumage</b>	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. L'eau pulvérisée sera alors utilisée pour refroidir les contenants à proximité.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Aldéhydes.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants forts, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Entreposer dans un endroit bien aéré.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Embouteiller dans le verre seulement. NOTE: peut attaquer certains plastiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
o-Xylene	95-47-6	STEL	150.000000 ppm 651.000000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	100.000000 ppm 434.000000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	100.000000 ppm 434.000000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	150.000000 ppm 651.000000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	100.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	150.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains.			

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
<b>Ventilation</b>	Hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. Écran facial (20 cm minimum).
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	5.4ppm
pH	Donnée non-disponible.
Point de fusion / congélation	-25 à -23°C
Point initial d'ébullition	143-145°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	27-31°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	0.9% v/v
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	6.7% v/v
Tension de vapeur	882 Pa @25°C.
Densité de vapeur	3.7-
Densité	0.87g/ml
Solubilité	Insoluble dans l'eau (0.175g/L à 20°C). Miscible avec l'alcool et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	465°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent être enflammées par une décharge électrostatique. En raison de sa densité inférieure à celle de l'eau et de sa faible solubilité dans l'eau il a la propriété de flotter. Il est donc également susceptible de s'évaporer lors d'une fuite ou d'un déversement lorsque mélangé à l'eau. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur excessive. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter la lumière du soleil directe. Chaleur, flammes et étincelles.
Substances incompatibles	L'ortho-xylène peut réagir vivement (jusqu'à l'inflammation et l'explosion) avec les agents oxydants forts, les acides forts, le dichloro-1,3 diméthyl-5,5' hydantoïne et le fluorure d'uranium. Il peut attaquer certains caoutchoucs et matières plastiques comme le caoutchouc naturel, le caoutchouc de butyle, le caoutchouc de nitrile, le caoutchouc de néoprène et le chlorure de polyvinyle.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Aldéhydes.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## XYLÈNE (ORTHO)

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Peut provoquer une grave irritation des yeux.
<b>- Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>- Respiration</b>	Toux. Oedème pulmonaire. Peut être mortel si cela rentre dans les voies respiratoires.
<b>- Ingestion</b>	Désordres gastro-intestinaux, maux de tête, crampes, diarrhées, nausées et vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Une surexposition peut entraîner les symptômes suivants: Maux de tête, fatigue, anxiété, une sensation d'ébriété, d'irritabilité, vertiges, troubles de l'équilibre, du sommeil et de la mémoire, trouble de la concentration. Des lésions hépatiques peuvent se produire., Des lésions rénales peuvent se produire., Troubles sanguins, Nausée, Vomissements. Organes cibles: Foie, reins.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 3 000 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 14100 mg/kg.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 5 922 - 6 700 ppm.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 16.1 mg/L - 96 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 28 jr - Résultat: Résultat: 69%. Difficilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité peu probable dans le sol en raison de sa faible solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	1307
<b>Appellation réglementaire</b>	XYLÈNES
<b>Classification du TMD</b>	3 Liquides inflammables
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5L
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Liquides inflammables catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 4 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 Danger par aspiration catégorie 1
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2021-06-10